

# MÉMORANDUM

*Presidential Council of the Republic of Western Armenia*



## CENTENAIRE DE LA LÉGION D'ORIENT

Ի ՅԻՇԱՏԱԿ՝ ՖՐԱՆՍԻԱԿԱՆ ԲԱՆԱԿԻ ԱՐԵՒԵԼԵԱՆ ԼԵԳԵՈՆԻ ՀԱՅ  
ԿԱՍԱԻՈՐՆԵՐՈՒՆ ՈՐ ԻՆԿԱԾ ԵՆ ՊԱՏՎՈ ԴԱՇՏ-ԻՆ





Արեւմտեան Հայաստանի Հանրապետութեան Ասիական Հանկանի Խորհուրդ

*Presidential Council of the Republic of Western Armenia*

**CENTENAIRE DE LA LÉGION D'ORIENT**

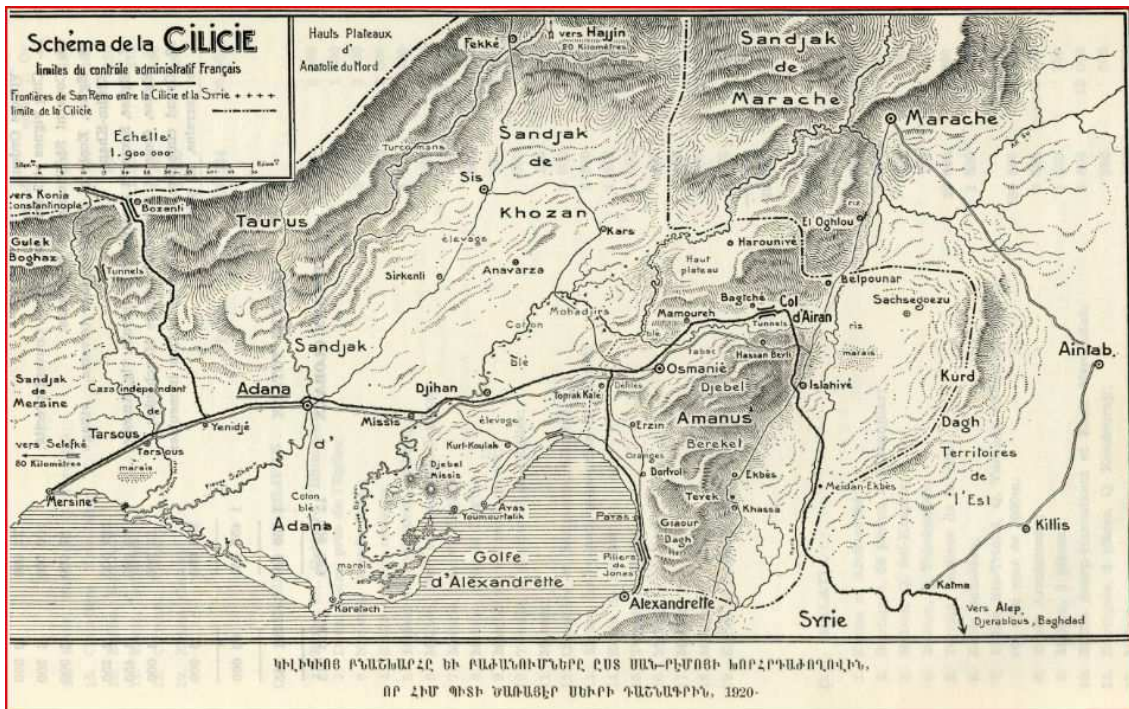
## **MEMOIRE : La Légion d'Orient**



### **RAPPEL HISTORIQUE**

Zeytoun a succombé. L'héroïque cité, qui n'avait jamais connu la défaite, n'a pas été cette fois non plus vaincue par le Turc. Elle a été victime d'une odieuse machination ourdie par les Turcs et les Allemands. Tous les bataillons turcs envoyés contre Zeïtoun ayant été repoussés avec de grosses pertes, le gouvernement central ainsi que les autorités turques de Cilicie se sont adressés au patriarche arménien de Constantinople, au catholicos de Sis et au Rév. Aharon, pasteur des Arméniens protestant à Marach, et leur ont déclaré que si les Zeïtountsi ne mettaient bas les armes, il y aurait un massacre général des Arméniens et que s'ils se soumettaient, aucune mesure de rigueur ne serait prise contre eux.

Des massacres partiels avaient déjà commencé. La perspective d'une extermination générale a effrayé ces chefs religieux, qui ont par dépêche conjuré les Zeïtountsi de capituler. Le pasteur Aharon s'est rendu lui-même à Zeïtoun pour porter aux combattants les propositions et les engagements de Fahri pacha, le lieutenant de Djemal pacha.



- Les Zeïtountsi ont cédé, croyant rendre service à leur Nation, et ayant la naïveté de se fier à la parole turque. Les massacres ont eu lieu quand même, les persécutions plus atroces que jamais, sévissent partout et Zeytoun a été détruite. Tout ce complot a été machiné avec le concours et sous la direction du Consul Allemand d'Alep.
- Une fois entrés dans la place, les Turcs se sont mis à massacrer la population, une partie des combattants s'est retirée dans les montagnes, le reste de la population a été déportée par les Turcs à Sultanieh, dans les marécages et à Deir ez Zor en Mésopotamie. Déjà 900 immigrés Kurdes et Turcs s'installent à Zeïtoun qui s'appellera désormais Suleymali. Tout cela est arrivé au mois d'avril 1915;

Les Turcs peuvent être assurés pourtant que Zeïtoun sera dignement vengée et qu'il renaîtra demain, car il est impossible que Zeïtoun devienne turc.

**DECLARATION DE LA TRIPLE ENTENTE TENANT POUR RESPONSABLE LE GOUVERNEMENT TURC DES MASSACRES COMMIS PAR LA TURQUIE EN ARMENIE, EN DATE DU 24 MAI 1915 - (SOURCE RDIP/AGENCE HAVAS)**

**France, Grande-Bretagne et Russie. – Déclaration de la Triple-Entente tenant pour responsable le gouvernement turc des massacres commis par la Turquie en Arménie, en date du 24 mai 1915.**

Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes, à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril (nouveau style) à Erzeroum, Dertchun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun, et dans toute la Cilicie : les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes, en même temps à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes contre l'Humanité et la Civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils tiendront personnellement responsable des dits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres.

## LE MOUSSA DAGH (le 30 Juillet 1915)



Les Arméniens qui habitaient les villages de la région du Djebel Moussa, qui dominent le nord de la baie d'Antioche ont reçu l'ordre de quitter le pays, le 30 juillet dernier. Instruits par l'expérience de ce qui était arrivé à Zeïtoun et à Diarbékir, ils ont préféré essayer de tenir tête aux turcs plutôt que de se faire massacrer.

Ils ont réussi, au nombre de plus de 4.000, y compris les femmes, les enfants et les vieillards, à se maintenir dans le massif montagneux du Djebel Moussa.

Les turcs qui cernent les Arméniens, sont des troupes régulières, commandées même, par des officiers allemands. Ils étaient au début, 1.000 à 1.500, mais devant la forte résistance des Arméniens qui dura plus de 40 jours, leur nombre s'est considérablement accru.

**Le 5 Septembre**, le *Guichen*, croiseur français qui avait envoyé une embarcation à terre pour communiquer avec les Arméniens, a dû ouvrir le feu pour protéger l'embarcation des fusillades turques.

L'Amiral Dartige de Fournet a vu personnellement, **le 6 Septembre**, le chef des résistants Monsieur Pierre Dimlakian, qui lui a demandé d'aider à l'évacuation des femmes, enfants et vieillards ajoutant que les hommes valides tiendraient très longtemps, si on pouvait leur donner 200 à 300 fusils, des munitions et une centaine de sacs de farine.

L'Amiral s'est rendu à Famagouste, **le 7 Septembre**, pour interroger le Haut commissaire (Sir John Clauson) de l'île de Chypre pour savoir s'il pouvait recevoir dans l'île ces réfugiés, la réponse fut négative.

**Le 8 Septembre**, l'Amiral rencontra tous les chefs résistants arméniens.

**Le 10 Septembre**, le *Desaix*, signalait à l'Amiral que les Turcs attaquaient et qu'il fallait bombarder le village de Kabousi occupé par les Turcs, les combattants arméniens n'ayant plus que deux jours de munitions.

**Le 11 Septembre**, le commandant du *Desaix* télégraphiait que cette évacuation lui paraissait une nécessité absolue, et qu'il commencerait l'embarquement le 12 au matin. Cinq bâtiments français (*la Foudre*, *le Suffolk*, *le D'Estrées*, *le Tunisien*, *l'Anne*) sont sur les lieux. Les combattants arméniens durent s'embarquer aussi faute de munitions.



**M. Defrance, Ministre au France au Caire,  
A M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères  
Le Caire, le 23 septembre 1915**

Pour compléter les informations que j'ai adressées à Votre Excellence par le télégraphe, et notamment par mes télégrammes au sujet des Arméniens de Djebel Moussa, je ne puis mieux faire que de Lui envoyer, ci-joint, la copie de deux lettres que j'ai reçues de l'amiral Darrieux et celle du rapport par lequel l'amiral rend compte à M. le Ministre de la Marine des opérations qui ont abouti au sauvetage de ces malheureux et des mesures adoptées pour leur installation à Port-Saïd.

Je suis allé avant-hier visiter leur campement : ils ont été aussi rapidement abrités que possible, grâce à l'activité et au dévouement des marins de notre 3<sup>ème</sup> escadre qui, en moins de 24 heures, ont dressé les tentes nécessaires au logement de plus 4.000 réfugiés. Les autorités militaires anglaises ont ensuite pris en charge ces pauvres gens ; elles les nourrissent et achèvent de les installer, apportant à cette tâche beaucoup de bonne volonté et de compétence.

Les réfugiés ont dû abandonner tout ce qu'ils possédaient et son dans un dénuement complet. Mme Defrance qui m'accompagnait dans ma visite au camp, s'est enquis de ce qu'il y avait de plus urgent à faire venir en aide et pour donner les soins indispensables aux nombreuses femmes et enfants, dont beaucoup sont malades de fatigue et d'épuisement, et elle a ensuite demandé le concours des principales personnalités arméniennes du Caire et d'Alexandrie...(...) J'ai également fait connaître à Votre Excellence par le même télégramme les opinions quelque peu divergentes que le général

Maxwell nous avait exprimées, au lieutenant de Saint-Quentin et à moi, au sujet de l'utilisation éventuelle des 500 réfugiés en état de porter les armes.

Les chefs de ces insurgés n'ont qu'une idée : partir pour combattre les Turcs et se venger. Ils demandent à être armés et conduits par nous : ils iraient où nous voudrions les mener. Le chef principal, qui avait été appelé quelques jours auparavant au Caire par le général Maxwell, ainsi que j'en ai rendu compte m'a dit « Le général anglais m'a parlé d'une opération possible dans la région d'Alexandrette. Nous sommes prêts à tout. Dans quelques jours nous pouvons recruter en Egypte 500 autres combattants arméniens. Dans quinze jours, nous pourrions avoir 1.000 de nos frères qui sont en Europe et qui s'embarqueraient à Dédéagatch ou à Salonique ; sur notre appel, 2.000 autres pourraient nous arriver d'Amérique dans un mois. Nous serions ainsi 4.000. Avec 1.000 Français et des officiers pour nous commander, il nous serait facile de débarquer sur un point quelconque de la côte, de pénétrer dans les montagnes dont nous connaissons tous les schémas et de nous emparer de Beylan. On ne pourrait jamais nous en déloger et celui qui tient Beylan tient Alexandrette et toute la région. Nous pourrions agir dans n'importe quelle direction et tout le pays se soulèverait et se joindrait à nous.

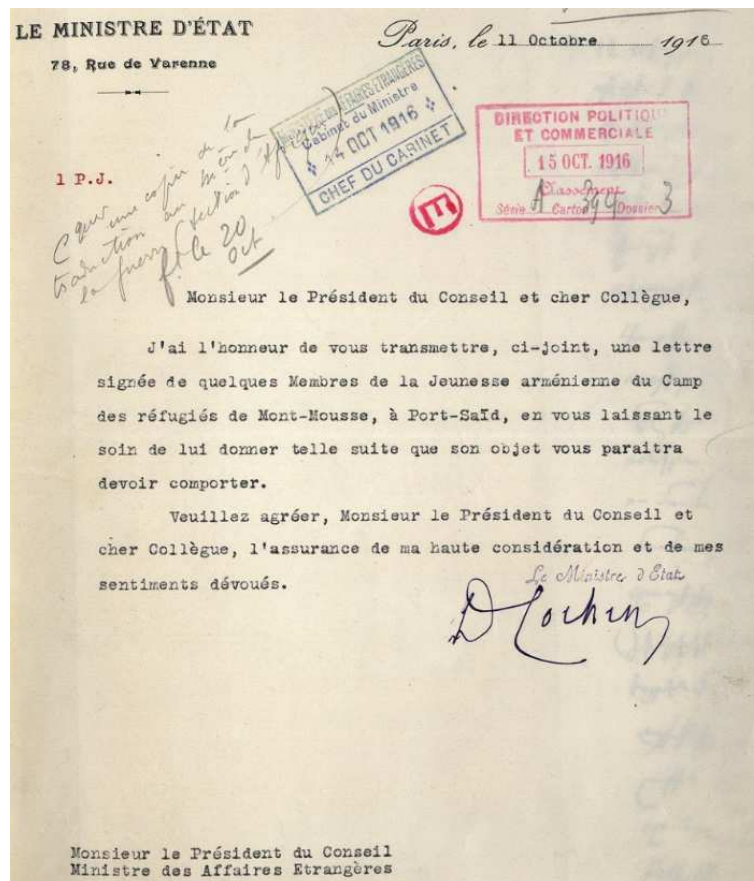
La passe de Beylan et celle de Batché, que doit franchir le chemin de fer de Bagdad et dont m'a parlé le commandant de Port-Saïd comme constituant un objectif possible aux Arméniens, sont, en effet, les deux seuls couloirs de communication à travers l'Amanus entre la région d'Adana et celle d'Alep.

**Paris, le 11 Octobre 1916,**

**Monsieur le Président du Conseil et cher collègue,**

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une lettre signée de quelques membres de la Jeunesse arménienne du Camp des Réfugiés de Mont-Mousse, à Port Saïd, en vous laissant le soin de lui donner telle suite que son objet vous paraîtra devoir comporter.

**Le Ministre d'Etat  
Denys COCHIN**



**Décision prise par le Général Roques, Ministre de la Guerre  
Et du Général Lacaze, Ministre de la Marine**

**A Paris, le 15 novembre 1916**

1° Il sera créé, à Chypre, une « Légion d'Orient », à recruter parmi les volontaires d'origine ottomane, qui s'engageront à servir, comme auxiliaires, sous les drapeaux français, pendant la durée de la guerre, pour être employés en Turquie d'Asie (Arménie occidentale).

2° Le nombre de compagnies sera proportionnel aux engagements souscrits. Elles seront encadrées par des officiers et sous-officiers français.

3° Les légionnaires d'Orient seront à la solde du Département français de la Guerre, qui assurera également leur entretien, et leur armement. Une instruction spéciale fixera leur allocation, qui seront en principe équivalentes à celle du soldat français.

4° Les cadres français auront le même traitement que les militaires de l'Armée d'Orient.

5° Monsieur le chef de bataillon d'infanterie Romieu sera chargé de la première organisation de la « Légion d'Orient » et en exercera le commandement.

6° Les cadres français ci-après seront mis à disposition, dans le plus bref délai :

- 1 capitaine d'infanterie,
- 2 lieutenants de compagnie,
- 1 officier d'administration chargé des délais,
- 1 adjudant d'infanterie,
- 4 sergents, dont un adjoint à l'officier chargé des détails
- 1 sous-officier recruteur,
- 1 sous-officier du génie.

L'admission d'officiers ou de gradés auxiliaires à nommer parmi les légionnaires sera réglée par Instruction ministérielle

7° Un crédit de 10.000 frs, à imputer au chapitre 26 du budget de la Guerre, sera alloué au commandant de la Légion d'Orient par l'intermédiaire de la division navale de Syrie, pour l'installation des camps.

8° Les sujets ottomans recrutés en Amérique par les comités arméniens et syriens seront reçus par l'autorité militaire à Bordeaux et à Marseille. Les frais de voyage d'Amérique en France de ceux, dont l'engagement sera accepté, seront remboursés aux comités recruteurs.

**Conditions d'engagement des volontaires arméniens de la Légion d'Orient**

(Décembre 1916)

A la suite de l'accord intervenu entre le ministère des Affaires Etrangères et le président de la Délégation arménienne, une mission française, sous la direction du commandant Romieu fut envoyée en Egypte. Elle arriva au Caire en novembre 1916 et se mit en rapport avec les chefs des diverses organisations arméniennes pour la constitution d'une Légion, forte de plusieurs bataillons, dénommé « Légion d'Orient ». Conformément à l'accord intervenu, il était convenu :

**1°- Que la constitution de la Légion d'Orient avait pour but de faire contribuer les Arméniens à la libération de la Cilicie et de leur créer ainsi de nouveaux titres de leurs aspirations nationales.**

**2°- Que les légionnaires arméniens ne combattraient que contre les Turcs et seulement en Cilicie.**

**3°- Que la Légion Arménienne formerait à l'avenir le noyau de l'armée nationale arménienne.**

**Formule de l'acte d'engagement  
des volontaires arméniens de la Légion d'Orient<sup>1</sup>**

Prénom :  
Nom :  
Fils de :  
Et de :  
Age :  
Lieu de naissance, Province : ville : village :  
Sujet :  
Marié ou non : Nombre d'enfants :  
Profession :  
Adresse :  
Adresse de la famille :  
Service militaire :  
Langues étrangères :  
Observations :

Je soussigné .....

m'engage comme volontaire de mon plein gré, pour servir au prix de ma vie à la libération de ma patrie. Je jure de rester fidèle à mon serment, obéir aux ordres donnés en me conformant à la discipline militaire, et tenir haut, par mon attitude, l'honneur de ma nation et le drapeau de l'émancipation nationale.

Fait à

Signature

Le .....

Ainsi le nombre de volontaires arméniens représentant l'équivalent de 6 bataillons (800 h. pour un bataillon) de tirailleurs (le 18 août 1917, avec une perspective d'en créer prochainement six autres) soit près de 10.000 hommes s'engagèrent pour le droit et la justice et pour la libération du peuple arménien.

**M. Clemenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre  
Au Lieutenant-Colonel Romieu, Commandant la Légion d'Orient**

Paris, le 30 novembre 1917

Le Comité Central Arménien, signale l'émotion produite parmi le contingent arménien de la Légion d'Orient à la suite de projet d'emploi de ce corps en Palestine, qui aurait été préconisé par le général Bailloud au cours de son inspection (...)

Plusieurs mois plus tard.....

\_\_\_\_\_

- Les volontaires arméniens furent donc envoyés sur le Front de la Palestine, et combattirent sous les ordres des Français et des Anglais, de début 1918 à septembre/octobre 1918.

- Les Arméniens perdent beaucoup d'hommes, mais poursuivent, le combat, en l'espace de six mois de Mersine à Adana, toute la Cilicie fut libérée, pacifiée, réorganisée par les troupes arméniennes, à l'exclusion jusqu'au 28 mars 1919 de toute autre armée.

Mais c'est le 1<sup>er</sup> février 1919 que la Légion d'Orient prit le nom de Légion Arménienne, sous le Commandement du Colonel FLYS STE-MARIE, puis le 8 avril 1920 du Commandant BEAUJARD.

\_\_\_\_\_



## L'Arménie

M. Louis Martin, sénateur du Var, a adressé à M. Briand, président du conseil, une lettre très documentée sur les souffrances et la situation de l'Arménie. Il lui demande si, après toutes les manifestations qui se sont déjà produites, il ne croit pas le moment venu de prononcer, comme chef du gouvernement et ministre des affaires étrangères, les paroles réconfortantes qui iront annoncer aux Arméniens persécutés, ainsi que l'a déjà fait l'Angleterre, le jour prochain de leur libération et du châtimement de leurs bourreaux.

Le président du conseil a répondu à M. Louis Martin par la lettre suivante :

Monsieur le sénateur,

Ainsi que vous le déclarez dans la lettre que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de la situation des Arméniens, la France, oubliant ses propres épreuves, a partagé l'émotion douloureuse des nations civilisées devant l'horreur des atrocités commises contre les Arméniens. Elle a détourné un moment ses pensées des crimes perpétrés sur son territoire contre la population civile pour adresser l'hommage de sa pitié à ces autres martyrs du droit et de la justice. Le gouvernement de la République a tenu dans des circonstances solennelles à flétrir les crimes des jeunes-turcs et à livrer au jugement de la conscience humaine leur monstrueux projet d'extermination de toute une race, coupable à leurs yeux d'avoir aimé le progrès et la civilisation. Les représentants de la France auprès des puissances neutres ont été mis en possession de tous les documents qui devaient leur permettre de faire connaître autour d'eux les événements survenus. Pour l'honneur de l'humanité, nous devons conserver l'espoir que les protestations indignées que certaines de ces puissances ont déjà fait entendre à Constantinople contribueront à soustraire la nation arménienne à de nouveaux attentats.

Pour la première fois, notre pays s'est trouvé impuissant à poursuivre en Turquie sa mission civilisatrice et à s'y dresser en face de la barbarie de ses gouvernants. Il n'a laissé passer cependant aucune occasion de donner au peuple arménien le témoignage de sa pitié et de sa profonde sympathie. Ses escadres ont pu arracher à la mort plus de 5,000 fugitifs qui ont été conduits en Egypte où ils ont reçu un accueil pouvant atténuer la rigueur de leur malheureux sort.

Le gouvernement de la République a déjà pris soin de faire notifier officiellement à la Sublime Porte que les puissances alliées tiendront personnellement responsables des crimes commis tous les membres du gouvernement ottoman, ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans les massacres. Quand l'heure aura sonné des réparations légitimes, il ne mettra pas en oubli les douloureuses épreuves de la nation arménienne et, d'accord avec ses alliés, il prendra les mesures nécessaires pour lui assurer une vie de paix et de progrès.

Agréez, monsieur le sénateur, les assurances de ma haute considération.

A. BRIAND.

## PREAMBULE<sup>1</sup>

### LA LEGION D'ORIENT (1<sup>ère</sup> période)

La **Légion arménienne**, établie grâce à l'accord franco-arménien de 1916, était une unité de la **Légion étrangère** dans l'Armée française. Constituée sous la direction du Mouvement national arménien, elle fut une unité armée en supplément des unités de volontaires arméniens et de la milice arménienne pendant la Première Guerre mondiale, qui s'est battue contre l'Empire ottoman.

Le nom initial de cette Légion était la **Légion d'Orient**<sup>2</sup>. Elle a été rebaptisée **Légion arménienne** le 1<sup>er</sup> février 1919. Les soldats de cette unité ont été nommés de façon informelle par les Arméniens « **Gamavor (le volontaire)** ».

Cette dernière répondait aux besoins conjoncturels de la France d'affirmer sa présence au **Levant**, et notamment en **Cilicie**. Et elle constituerait le noyau de la future armée arménienne.

#### 1) Principe de l'organisation<sup>3</sup> –

Signée à Paris par le **général ROQUES**, ministre de la Guerre, et par le général **LACAZE**, ministre de la Marine, la décision officielle de la création de la Légion d'Orient date du 15 novembre 1916. Le gouvernement français a décidé de prêter son concours aux populations arméniennes et syriennes désireuses de combattre contre les Turcs.

Selon cette décision initiale :

- La Légion d'Orient devait être stationnée à **Chypre** –
- Des Arméniens et des Syriens de nationalité ottomane pouvaient être volontaires –
- La Légion serait encadrée par des officiers et des sous-officiers français –
- Le commandant d'infanterie **Louis ROMIEU** surveillerait l'établissement de la Légion –
  - La Légion devait être déployée en **Cilicie** (Cukurova), sur la côte du Sud-Est de l'Asie Mineure (Turquie d'aujourd'hui) -
  - Les volontaires devaient être réunis par les comités arméniens locaux et envoyés à **Marseille** et **Bordeaux**, pour la prise en compte administrative et la formation militaire.

#### 2) Recrutement –

Le recrutement des légionnaires d'Orient aura lieu uniquement par engagements volontaires d'Arméniens, de Syriens ou d'Arabes. Ces engagements seront souscrits pour la durée de la guerre, et pour servir contre la **Turquie**.

Les volontaires désireux de contracter un engagement se présenteront :

- Résidents en **France**, à Paris, Bordeaux ou Marseille –
- venant d'**Amérique**, à Bordeaux et Marseille –
- en provenance d'Orient, au consulat de France à **Port-Saïd**, ou au bureau du commandement de la Légion à **Chypre**.

Les gradés ou soldats arméniens, syriens ou arabes, servant actuellement à la Légion étrangère, pourront être admis à la Légion d'Orient comme détachés de leur corps.

#### 3) Organisation générale –

<sup>1</sup> <http://www.legionetrangere.fr/index.php/79-infos-fsae/381-memoire-la-legion-d-orient>

<sup>2</sup> <http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Cilicie/la-legion-d-orient-1916.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Cilicie/La\\_Cilicie-Revue\\_des\\_sciences\\_politiques-1919-1922.pdf](http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Cilicie/La_Cilicie-Revue_des_sciences_politiques-1919-1922.pdf)

Le nombre de volontaires était équivalent à 6 bataillons, contenant chacun 800 volontaires, et avec 6 bataillons supplémentaires prévus. Des comités arméniens organisaient le processus de conscription pour recruter des volontaires en **France** et aux **Etats-Unis**. Composée à 95 % d'Arméniens. La Légion a inclus des réfugiés arméniens d'Arménie Occidentale, d'anciens prisonniers de guerre, et des résidents permanents d'Egypte, d'Amérique et d'Europe. Ainsi que des rescapés du Génocide des Arméniens, de la région de **Musa Dagh**, qui vivaient dans des camps de réfugiés à **Port-Saïd** en **Egypte**. (4083 survivants trouvèrent y trouvèrent refuge).

A partir de juin 1917, l'effectif était de 1400 hommes. A la fin de juillet 1917, les premiers contingents arméniens arriveront d'Amérique (1700). La Légion d'Orient comptait alors 7 compagnies, dont 6 arméniennes et 1 syrienne, de 250 hommes chacune. Un an plus tard, la Légion d'Orient comptait 3 bataillons arméniens, et un peloton servant 2 canons de 37m/m, soit 58 officiers, et 4360 soldats, dont 288 français.

Une fois sa formation et son instruction terminée, la Légion d'Orient pouvait entrer en action au printemps 1918.

#### 4) Campagnes de la Légion d'Orient – La Palestine, la Syrie, le Liban et la Cilicie

Jusque-là, elle n'avait été utilisée que pour exécuter des incursions sur les côtes turques, pour détruire les voies de communication et pour assurer les garnisons des petites îles de **Castellorizo** et de **Rouad**. Le 1 mars 1917, un peloton d'infanterie composé d'Arméniens fut envoyé à Castellorizo, petite île située au sud de la **Turquie**. Le 7 janvier 1918, la garnison syrienne de **Rouad**, île située en face des côtes syriennes fut remplacée par une section arménienne.

Au même moment, le **11 janvier 1918**, sur le front de l'Arménie Occidentale, la Russie émet un décret reconnaissant le droit à l'autodétermination des Arméniens de l'Arménie Occidentale jusqu'à leur indépendance les bataillons de volontaires arméniens commandés par le Général Antranig Ozanian défendent les territoires.

En mai 1918, les 2 premiers bataillons furent transportés en **Egypte**, au camp de **Ferry-Post**, près d'**Ismailia**, tandis que le 3ème bataillon et les compagnies de dépôt sous les ordres du commandant **CHESNET** restèrent à **Chypre**.

A Tiflis, le **28 mai 1918**, le parti Tachnagsutyun fait une déclaration d'indépendance de la République Arménienne du Caucase. Et, le **4 juin 1918 à Batoum**, il signe un traité de paix avec l'Empire Ottoman reconnaissant à la RA une superficie de 10.000 km<sup>2</sup>, au même moment où le général **Antranig Ozanian** combat avec les bataillons de volontaires sur le front en Arménie Occidentale pour préserver la souveraineté du nouvel état reconnu par la Russie.

#### La Palestine

Du 10 au 13 juillet, la Légion d'Orient rejoignit le détachement français à **Medjel (Palestine)**, en arrière du front britannique. Le général **ALLENBY**, après des manœuvres combinées, décida l'entrée en ligne du Détachement Français de Palestine-Syrie (D.F.P.S.), fort de 5000 hommes, qui sera sous le commandement du colonel **DE PIEPAPE**.

Au cours de l'été 1918, le général **ALLENBY**, à la tête du Corps expéditionnaire, décida de reprendre l'offensive en **Palestine**. Le 31 août 1918, le D.F.P.S. entra en action dans la région de **Rafat**, en Palestine.

L'offensive générale débuta le 19 septembre 1918, sur le front de l'**Arara**, position fortifiée et observatoire important. En face des troupes françaises se trouvaient 3 bataillons allemands, commandés par le colonel **VON OPPEN**. Un bataillon arménien, commandé par le Lieutenant-colonel **ROMIEU**, tenait le côté droit du dispositif français, tandis qu'un régiment de tirailleurs algériens, occupait le flanc gauche. Le centre était tenu par un détachement à pied du 4ème spahis, la compagnie syrienne et 4 sections de mitrailleuses. Le 2ème bataillon arménien se tenait en réserve.

Le 2ème bataillon de la Légion d'Orient emporta la croupe 26 après cinq heures de combat, malgré les tirs d'artillerie et de mitrailleuses allemandes. L'opération se poursuivit le lendemain, par la prise en moins d'une heure, du sommet de l'**Arara**, par le 1<sup>er</sup> bataillon.

Au total, le détachement français captura 212 prisonniers, dont 16 officiers. Pour leur baptême du feu, les légionnaires arméniens firent preuve de réelles qualités, attestées par les pertes subies : 22 morts, 83 blessés et 4 disparus.

La Légion d'Orient fut félicitée pour son comportement, dans un communiqué officiel, publié le 20 septembre 1918 : « L'agence diplomatique de France en Egypte est fière de pouvoir rendre un hommage aux Arméniens et aux Syriens, qui viennent de donner, **dans les rangs de l'Armée française, la** mesure de leur patriotisme et de leur valeur militaire. »

Le 20 septembre 1918, le colonel ROMIEU, lors des funérailles, rendit un vibrant hommage aux soldats et gradés tombés au champ d'honneur (extraits): « **Au nom de tous les chefs, gradés et légionnaires, je salue nos morts Arméniens, tombés au combat d'hier. Dormez dans votre gloire ; vous avez ouvert la route de la Justice et du Droit, chassés de ces régions depuis des siècles. Nous saurons être dignes de vous, pour que cette réparation soit complète et durable. J'en fait le serment sur vos tombes, devant ce cimetière dont nous ferons un monument de gloire et que nous appellerons le Cimetière de L'ARARA, pour réunir dans ce nom le souvenir de nos morts.** »

### La Syrie et le Liban

Après avoir libéré la Palestine, combattant les Allemands (Liman von Sanders) et les Turcs (Mustafa Kémal), la Syrie était ouverte. La Légion d'Orient avec les Anglais entra à Damas le 7 octobre 1918. Au même moment le Liban est libéré.

Les défaites subies en **Palestine**, obligèrent le gouvernement Turc à une demande d'armistice. Malgré l'opposition de la **France**, le gouvernement de **Grande-Bretagne** traita directement avec la **Turquie**. Passant outre les remontrances des Alliés, la Grande-Bretagne signa un armistice le 30 octobre 1918 à **Moudros. Composé de 25 articles l'Armistice de Moudros met fin à la grande guerre sur le front d'Orient, entre les Puissances Alliées et l'Empire Ottoman. Les articles 16 et 24 de l'Armistice concernent directement la Question de la Cilicie et de l'Arménie Occidentale.**

**16. Reddition de toutes les garnisons du Hedjaz, Assir, Yémen, de la Syrie et de la Mésopotamie au Commandement allié le plus rapproché et retrait des troupes de Cilicie, exception faite pour celles qui sont nécessaires au maintien de l'ordre, ainsi que cela sera déterminé conformément à l'article 5.**

**24. Dans le cas où des désordres se produiraient dans les six vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'occuper toute portion desdits vilayets.**

L'historiographie d'après-guerre de cette contrée distingue deux périodes : l'occupation franco-anglaise jusqu'en septembre 1919, puis l'administration française.

### 5) La Légion d'Orient devient Légion Arménienne.<sup>4</sup>

Le 30 septembre 1918, le général **HAMELIN** fut désigné pour commander le D.F.P.S. ; il débarqua à **Beyrouth** le 30 octobre 1918. Estimant que cette appellation ne convenait pas, il proposa à **CLEMENCEAU** de la modifier en Troupes Françaises du Levant (T.F.L.). A partir du 15 novembre, **HAMELIN** procéda à l'occupation de la **Cilicie**. Le 1<sup>er</sup> bataillon fut dirigé vers **Alexandrette**, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bataillons vers **Mersine**. La Légion d'Orient avait aussi pour mission de contrôler dans son secteur le retrait de l'Armée Turque.

Le 1<sup>er</sup> bataillon stationna une compagnie à **Deurt-Yöl**, une à **Toprak-Kalé** et une à **Islahié**. Le 2<sup>ème</sup> bataillon laissa une compagnie à **Adana**, une autre à **Missis**, et une 3<sup>ème</sup> à **Hamidié**. Le 3<sup>ème</sup> bataillon détacha une compagnie à **Tarse**, une à **Bozanti**, et la dernière à **Mersine**. L'Etat-Major de la Légion d'Orient fut établi à **Adana**.

Le lieutenant-colonel **ROMIEU** cumula les fonctions de commandant de la Légion d'Orient, des troupes d'occupation de **Cilicie** et de chef de l'Administration.

<sup>4</sup> [http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Cilicie/Constitution\\_de\\_la\\_Legion\\_d-Orient-03.12.2016.pdf](http://www.western-armenia.eu/archives-nationales/Cilicie/Constitution_de_la_Legion_d-Orient-03.12.2016.pdf)

Dès l'arrivée de la Légion d'Orient à **Beyrouth**, les demandes d'engagements affluèrent .Un 4ème bataillon fut créé et se rendit à **Alexandrette**.

## La Cilicie

Le 21 décembre 1918, la Légion d'Orient suivra les éléments turcs dans leur retraite et le contrôle provisoire de la Cilicie. Les engagements pris avec les légionnaires arméniens leur assureraient le privilège d'entrer les premiers dans leur patrie.

Le 3 janvier 1919, le Ministère français des affaires étrangères, fut saisi d'une demande arménienne de transformer la Légion d'Orient, en une Légion Arménienne et une Syrienne .Cette mesure entra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 1919. Le lieutenant-colonel **ROMIEU** conserva le commandement de la Légion Arménienne. Elle comprenait 50 officiers et 3660 hommes, dont 288 français.

La libération de la **Cilicie** fut entravée par les accrochages entre la population turque et les légionnaires arméniens .Les autorités turques attribuèrent la responsabilité des incidents aux seuls légionnaires arméniens. Le général **HAMELIN** se rendit dans la province d'**Adana**, du 20 au 23 décembre 1919 , pour tenter de rétablir l'ordre .La population civile turque, en possession des armes laissées par l'Armée turque pendant son retrait, se comportait en gendarmes et accusait la Légion arménienne de tous les méfaits .

Le général turc Mustapha KEMAL était venu prendre in-extremis le commandement en Cilicie pour empêcher l'extension des légionnaires arméniens.

Selon le capitaine **GAUTHEROT**, chef du 3ème Bureau, chargé des opérations militaires, les informations divulguées mettant en causes la Légion d'Orient, faisaient partie d'une campagne de désinformation .L' indiscipline des légionnaires se bornait à des actes mineurs individuels .Il faut savoir aussi, que les Arméniens qui avaient été chassés de chez par les Turcs, espéraient récupérer leurs maisons et leurs biens.

L'évêque arménien de **Marach** écrit : « *les autorités administratives et militaires de la Cilicie, ne craignaient pas de sanctions , soutenues par le gouvernement turc ...En résumé , j'ai presque la certitude que le général NEHAD PACHA organise l'armement des populations turques de Cilicie, et y reforme par tous les moyens, des forces militaires qui seront mobilisées au premier signal .* »

La **Cilicie** était devenue une véritable poudrière prête à exploser à tout instant .Les accrochages se multiplièrent entre la population et les gendarmes turcs, d'un côté, et la population arménienne et les légionnaires arméniens, de l'autre. Incidents qui se soldèrent par des morts et des blessés de part et d'autre.

La dissolution de la Légion Arménienne n'était plus qu'une affaire de temps. Mais **CLEMENCEAU** souhaitait le maintien de la Légion arménienne comme noyau de la future Armée arménienne en raison de sa conduite honorable en novembre et décembre 1918.

Face aux nouveaux incidents, les généraux **HAMELIN et ALLENBY**, décidèrent d'éliminer les éléments indésirables et de refuser tout nouvel engagement. L'effectif de la Légion arménienne tomba de 4368 hommes en février 1919, à 2500 en avril, dont 1000 en instance de libération anticipée. Et les effectifs continuèrent à décroître pour atteindre 1500 légionnaires en novembre 1919.

**Parallèlement le 26 février 1919**, le Conseil Suprême des Puissances Alliées, invitent au Congrès de Versailles Boghos Nubar Pacha président de la Délégation Nationale Arménienne représentant les Arméniens d'Arménie Occidentale accompagné de Monsieur Avedis Aharonian Président de la Délégation de la République Arménienne afin de présenter un Mémoire<sup>5</sup> sur la Question de l'Arménie Intégrale.

---

5

<http://nebula.wsimg.com/469a3318d84c9eb59bdd1861f693961e?AccessKeyId=36DBB59515A25C2A0A5C&disposition=0&alloworigin=1>

Selon les principes qui viennent d'être évoqués les régions arméniennes qui devront former l'Etat indépendant d'Arménie sont les suivantes :

- 1.- Les sept vilayets de Van, Bitlis, Diarbekir, Kharpout, Sivas, Erzeroum et Trebizond (conformément à l'Acte des réformes de février 1914, en excluant les régions situées au sud du Tigre et à l'ouest d'une ligne Ordou-Sivas.
- 2.- Les quatre sandjaks de Cilicie, c'est-à-dire Marach, Khozan (Sis), Djebel Bereket et Adana avec Alexandrette.
- 3.- Tout le territoire de la République Arménienne du Caucase comprenant : toute la province d'Erevan, la partie méridionale de l'ancien Gouvernement de Tiflis, la partie sud-est du Gouvernement d'Elisadethopol (Artsakh), la province de Kars (en exceptant les régions situées au nord d'Ardahan. (C'était sans tenir compte du fait que la RA avait déjà signé, le 4 juin 1918 donc avant l'acte d'Armistice du 30 octobre 1918, un traité à Batoum avec l'Empire Ottoman, où la superficie de la RA était réduite à 10.000 km<sup>2</sup>).



Suite à la présentation officielle d'un Mémoire par les représentants de l'Arménie à la Conférence de la Paix à Versailles, le **26 Février 1919**, au commencement de l'année 1920, les Principales Puissances alliées reconnurent le gouvernement de l'État arménien comme *gouvernement de fait*.

Et le **27 janvier 1920**, le Secrétariat général de la Conférence de la Paix avisa le Président de la Délégation arménienne que, dans sa séance du **19 janvier 1920**, le Conseil suprême avait pris les deux décisions suivantes:

- « 1° Que le gouvernement de l'État arménien sera reconnu comme gouvernement de fait » ;
- « 2° Que cette reconnaissance ne préjugera pas la question des frontières éventuelles de cet État ».

A son entrée en fonction à la tête de la Légion arménienne en avril 1920, le commandant BEAUJARD préconisa le licenciement de la Légion arménienne qui n'était plus que l'ombre d'elle-même.

Les Arméniens et autres chrétiens d'Orient déclarèrent cependant la Cilicie indépendante le 4 août 1920<sup>6</sup>.

La dissolution de la Légion arménienne fut néanmoins ordonnée à compter du **1<sup>er</sup> septembre 1920**. Les cadres et légionnaires pouvaient contracter un nouvel engagement dans les rangs de la Légion étrangère.



Le général d'Armée Julien DUFIEUX, délégué et commandant en chef en Cilicie durant l'occupation française 1919-1922.

**« LA FRANCE GENEREUSE SE SOUVIENDRA FIEREMENT QU'ELLE EUT L'HONNEUR DE CONFIER A DES FILS D'ARMENIE UN LOT DE BAÏONNETTES QU'ILS MANIERENT D'ENTHOUSIASME »**

Le 19 août 1920, Général Gouraud

---

**Mais, le 20 OCTOBRE 1921, LA FRANCE se retournant contre SES FILS D'ARMENIE signa l'ACCORD d'ANGORA avec les Kémalistes, ABANDONNANT LA CILICIE et provoquant le massacre de 18.000 arméniens à Marache et de 15.000 à Hadjin.**

---

**Les Arméniens ont été lâchement mobilisés et utilisés dans un plan de libération de la Palestine, qui ne correspond en rien aux promesses tenues.**

La Légion Arménienne fut dissoute, et les survivants prirent le chemin de l'exil.....

**Ces évènements signent la phase finale du Génocide physique de la Nation Arménienne par la Turquie kémaliste sous les yeux de la France de 1920 à 1923**

---

**LA LEGION HAY (2<sup>ème</sup> période)**

**Le 21 mars 2014**, jour de la fête de Newroz (Nouvel an de l'ancien calendrier arménien), les groupes armés affiliés à Al Quaida et au terrorisme international franchissent la ligne de démarcation syro-

---

<sup>6</sup> Déclaration d'indépendance de la Cilicie du 04 août 1920

turque avec la « bénédiction » des autorités militaires turques pour envahir la région de Kessab, région de Cilicie à majorité peuplée d'Arméniens autochtones.

**L'opération porte le nom d'« Anfal »** (le butin), faisant référence à la sourate 8 du Coran. Les Arméniens qui vivent à Kessab sont par définition autochtones c'est-à-dire qu'ils existent sur ce territoire bien avant la formation de l'Etat syrien, et bien avant la formation de l'Empire ottoman. Les Arméniens à Kessab parlent un dialecte spécifique, ils ont une tradition culinaire, un folklore et des savoirs traditionnels qui forment des racines culturelles de plusieurs milliers d'années d'existence. Les Arméniens à Kessab sont à la base, des agriculteurs spécialisés dans la production fruitière comme la pomme, la poire, l'olive, la prune, l'abricot, la pêche, le citron et, l'orange ....

Les Arméniens à Kessab représentent aujourd'hui près de 650 familles qui ont pu fuir au moment de l'infiltration djihadiste, avertit à temps par un groupe de résistants arméniens qui ont tenu tête aux djihadistes suffisamment longtemps permettant à toute la population (arménienne, alaouite et arabe) de partir vers Lattaquié.

**Après une visite officielle à Damas le dimanche 20 avril 2014, jour de Pâques**, avec le vice-ministre des Affaires Etrangères Monsieur Feycal MEGHDAD, Arménag APRAHAMIAN (*Արմենակ Աբրահամյան*) Président du Conseil National d'Arménie Occidentale rejoint le 22 avril 2014 la ville de Lattaquié où il organise une réunion au sein de l'église arménienne, en présence des dignitaires de la communauté arménienne afin de mieux appréhender la situation et les objectifs des responsables.

Le message des dignitaires de la communauté arménienne est clair, il faut que les Arméniens restent neutres et ne doivent pas s'engager dans la libération de Kessab au risque de leur vie. En total désaccord avec cette position incompréhensible de neutralité, Monsieur Arménag APRAHAMIAN a rejoint les forces arméniennes d'auto-défense de Kessab pour y apporter sa contribution technique. Le 24 avril 2014, il organise une cérémonie de dépôt de gerbe<sup>7</sup> à Lattaquié en mémoire des victimes du génocide, en présence d'une délégation officielle du Conseil National et de responsables des forces arméniennes d'auto-défense dans le but de symboliser ainsi une unité arménienne devant les événements les plus tragiques de l'histoire du peuple arménien d'Arménie Occidentale et signe le jour même un décret pour la formation d'un corps de Légion arménienne pour la libération de Kessab.

Ainsi, il s'engage dans la formation de ce corps de volontaire durant plusieurs jours sur le terrain à proximité de la montagne de Sheldran, non loin de Kessab, encore occupée.

Le lundi 2 mai 2014, à Antélias, il rencontre le Catholico de la Grande Maison de Cilicie Aram 1er qui bénit<sup>8</sup> le drapeau de l'Arménie Occidentale.

De retour en France, Arménag APRAHAMIAN, mobilise ses compatriotes dans le but de trouver des solutions politiques et diplomatiques à la crise syrienne et surtout à l'occupation de Kessab, une des solutions étant d'appuyer l'organisation et la participation de tous à l'élection présidentielle syrienne qui aura lieu début juin 2014. Entre temps, au moment d'une mission de reconnaissance sur la montagne de Chalma, le dimanche 11 mai 2014<sup>9</sup> (jour de reconnaissance *de jure* de l'Etat d'Arménie Occidentale en 1920) à proximité d'une source et en direction du Kaladouran (couloir de montagne permettant l'accès à la mer à partir de Kessab), des éclats suite à l'explosion de plusieurs roquettes touchèrent deux combattants des forces arméniennes d'auto-défense Vartan ANDRIAN (*Վարդան Անդրիան Անդրեան*) et Saro BABOUDJIAN, (*Սարո Դաւթեան*), Vartan succomba à ses blessures et Saro fut gravement blessé au bras droit et aux deux jambes, ils furent assez rapidement transportés à l'hôpital de Lattaquié ce qui permit à Saro de survivre.

<sup>7</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=gV-DhKP9PNw>

<sup>8</sup> [http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2014/Benediction\\_du\\_drapeau\\_d\\_Armenie\\_Occidentale-02.05.2014.htm](http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2014/Benediction_du_drapeau_d_Armenie_Occidentale-02.05.2014.htm)

<sup>9</sup> [http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2014/Front\\_de\\_Kessab-11.05.2014.htm](http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2014/Front_de_Kessab-11.05.2014.htm)



Près d'un mois plus tard, le 09 juin 2014, le président iranien<sup>10</sup> Hassan ROHANI entame une visite exceptionnelle en Turquie auprès du Président Recep Tayyip ERDOGAN évoquant la lutte commune contre « l'extrémisme et le terrorisme » régional. Le 13 juin 2014, Arménag APRAHAMIAN fut prévenu par les autorités, soulignant l'importance de sa participation, du début imminent de l'opération de libération de Kessab. L'opération de libération de Kessab a eu lieu le dimanche 15 juin 2014<sup>11</sup> (jour de cérémonie du quarantième jour du décès « Karasounk » (*Զւնւունկը*) du combattant Vartan ANDRIAN).

Le jour même, Il fit une déclaration officielle afin de remercier et de féliciter tous les combattants arméniens y compris l'armée syrienne et les forces combattantes de la résistance pour avoir libéré Kessab l'arménienne après autant de sacrifice (près de 800 militaires ou combattants volontaires sont tombés ou ont été blessés pour la libération de Kessab en 86 jours, dont 2 volontaires des forces arméniennes d'auto-défense)<sup>12</sup>. Des centaines de djihadistes ont aussi péri devant l'axe de résistance qui s'est formé pour libérer Kessab.

Selon un premier bilan du côté arménien, 12 civils seraient décédés durant cette période, quelques 21 vieillards ont été déportés c'est-à-dire déplacés sans leur consentement sur le village de Vakifli côté turc. Arménag APRAHAMIAN remit la Croix du Légionnaire, médaille des forces spéciales d'Arménie Occidentale, à Hagop ANDRIAN fils du défunt Vartan, à titre posthume, le vendredi 20 juin 2014 en présence de la famille à Lattaquié, et le lundi 23 juin 2014 à Saro en présence de la famille à Beyrouth.

Le même jour, 3 obus de mortier sont tombés aux environs de Kessab, c'est pourquoi, depuis, le Conseil National d'Arménie Occidentale sur la base du décret 17<sup>13</sup> signé par le Président, œuvre avec les forces arméniennes d'auto-défense pour la sécurisation de la région de Kessab.

Arménag APRAHAMIAN interviendra prochainement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour éclaircir et condamner devant les représentants des Etats du monde entier, les atteintes au droit international conséquentes à l'infiltration et à l'occupation de Kessab par des groupes semant la terreur parmi une population autochtone, paisible et inoffensive.

**LA LEGION HAY (3<sup>ème</sup> période) en préparation.**

## LES ARCHIVES DU CONSEIL NATIONAL D'ARMENIE OCCIDENTALE

---

<sup>10</sup> <http://www.lefigaro.fr/international/2014/06/09/01003-20140609ARTFIG00149-le-president-iranien-hassan-rohani-enterrain-mine-en-turquie.php>

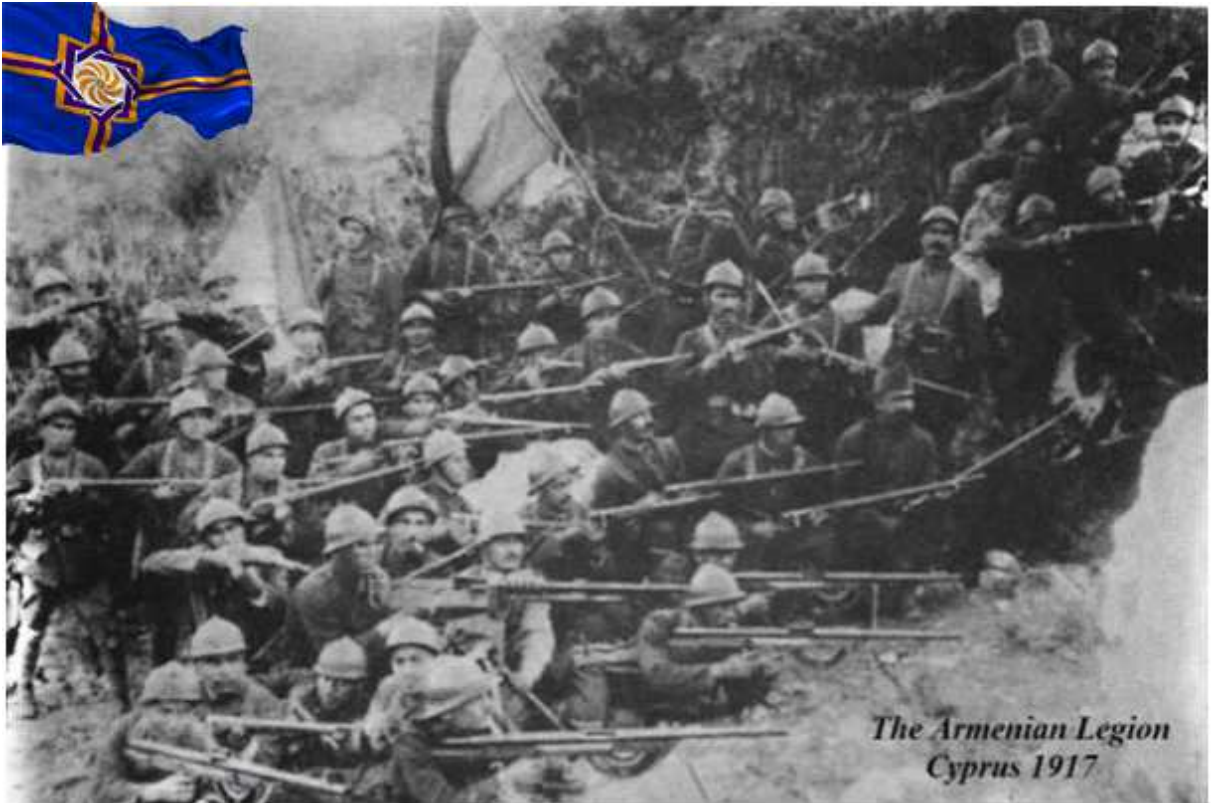
<sup>11</sup> [http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/arm/2014/Hayeri\\_inq\\_nabachdbanoutyan\\_oujeri\\_aradchin\\_haghtanagui\\_or-15.06.2014.pdf](http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/arm/2014/Hayeri_inq_nabachdbanoutyan_oujeri_aradchin_haghtanagui_or-15.06.2014.pdf)

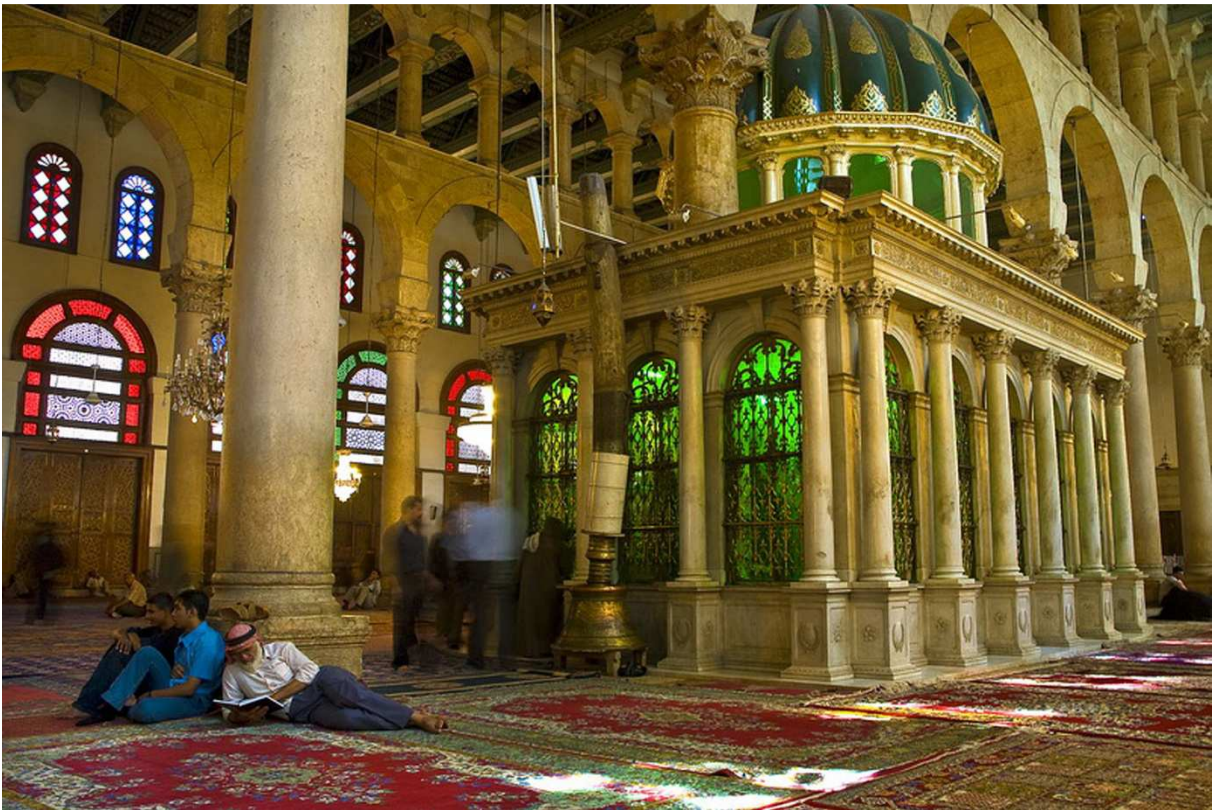
<sup>12</sup> Kevork JOURIAN et Vartan ANDRIAN

<sup>13</sup> [http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2014/Decret\\_Presidentiel\\_Legion\\_Armenienne-17-24.04.2014.pdf](http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2014/Decret_Presidentiel_Legion_Armenienne-17-24.04.2014.pdf)



**Mémorial de la Légion d'Orient au Cimetière du Père Lachaise à Paris**





**Sanctuaire de Jean-Baptiste, Grande Mosquée des Omeyyades à Damas**



**Monsieur Arménag APRAHAMIAN**

**Président du Conseil National d'Arménie Occidentale**

**Conférence salle Fringhian -19.03.2017**

**Eglise Saint Jean-Baptiste à Paris**

# MÉMORANDUM

*Presidential Council of the Republic of Western Armenia*

## CENTENAIRE DE LA LÉGION D'ORIENT

Ի ՅԻՇԱՏԱԿ՝ ՖՐԱՆՍԻԱԿԱՆ ԲԱՆԱԿԻ ԱՐԵՒԵԼԵԱՆ ԼԵԳԵՈՆԻ ՀԱՅ  
ԿԱՄԱՌՈՐՆԵՐՈՒՆ ՈՐ ԻՆԿԱԾ ԵՆ ՊԱՏՎՈ ԴԱՇՏ-ԻՆ

